SELARL ABC HUISSIERS
J.L. ROBIN & J.F. TALMONT
Huissiers de Justice associés
Centre d'Affaires
« Le Pré aux Clercs »
2, Rue Abbé Laudrin BP 623
56106 LORIENT Cedex

Tél. : 02.97.21.25.18
Fax : 02.97.21.86.33
Compte Affecté Art 64
CMB 15589 56902 00946697643 84

- PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION -

EXPEDITION

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF

ET LE VINGT TROIS AOUT

A LA REQUETE DE :

LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTERE, société coopérative à capital, et personnel variables, régie par le livre V du code rural, constituée le 23 novembre 1907, immatriculée au RCS de QUIMPER sous le n° 778 134 601, ayant son siège social à QUIMPER (29555) 7, Route du Loch, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège en cette qualité.

Ayant pour Avocat constitué Maître Alain LE MAGUER, Avocat au barreau de LORIENT (56100) demeurant, Centre d'Affaires « Le Pré aux Clercs », 4, Rue Abbé Laudrin à LORIENT (56100), laquelle constitution emporte élection de domicile en son cabinet.

Agissant en vertu.

De la copie exécutoire d'un acte au rapport de Maître Olivier HUGUET, Notaire à PLOUAY (56240), sis Résidence Cadoudal, Rue Bécherel, en date du 9 mai 2011, contenant trois prêts par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère, au profit de à savoir d'un montant de 7 263 € en principal à taux zéro, d'un montant de 70 823 € en capital au taux de 4% l'an, d'un montant de 14 526 € en capital à taux zéro.

Suite à un commandement de payer valant saisie immobilière signifié le 30 juillet 2019.

Je, Maître Jean-Luc ROBIN, Huissier de Justice Associé, Membre de la SELARL ABC HUISSIERS, Titulaire de l'Office d'Huissier de Justice dont le siège est à LORIENT, Centre d'Affaires Le Pré aux Clercs, 2, Rue Abbé Laudrin, soussigné.

Certifie m'être transporté ce jour commune de CLEGUER, lieudit « Kerchopine » 6, Route de Calan, afin de procéder à la description des biens immobiliers propriété de :

Ou y étant parvenu et en présence de :

- Société BAT-IMMO Diagnostics, 55, la Ruézie à GUER (56380) qui a établi les différents diagnostics immobiliers prévus par la Loi.

~

J'ai procédé à l'état descriptif d'un terrain avec hangar.

Le tout figurant au cadastre de ladite commune :

Section AK n° 9 pour une contenance de 11 ares 61 centiares.

ORIGINE DE PROPRIETE

Les biens et droits immobiliers ci-dessus désignés appartiennent à en pleine propriété pour les avoir acquis aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Olivier HUGUET, Notaire à PLOUAY, sis Résidence Cadoudal, Rue Bécherel, en date du 9 mai 2011, publié au service de la publicité foncière de LORIENT 1 en date du 23 juin 2011 sous la référence d'enliassement 5604 P 02 2011 P 4240.

DESCRIPTION

HANGAR.

Il est construit en tôles sous toiture à deux pentes en plaques de fibrociment ondulées. *(photos 1,2,3,4)*

L'entrée de ce hangar se fait par deux grandes portes coulissantes. *(photo 5)*

Le sol du hangar est recouvert d'une chape de béton, tachée.

A gauche en entrant, a installé une grande cabine, à usage de bureau lequel dispose de l'électricité. *(photo 6)*

Cette cabine n'est pas fixée au sol, elle est simplement posée.

a entrepris la construction de plusieurs murs en parpaings avec des ouvertures. *(photos 7,8,9,10,11,,12,13,14,15,16,17,18)*

Aucune pièce n'est actuellement définie, ni terminée.

me déclare qu'il comptait en faire son habitation.

MOBIL HOME ET EXTENSION

Au Nord-Est du hangar, il a été installé un mobil-home avec une extension.

Ce mobil-home est posé sur des parpaings.

Il est relié à une fosse septique individuelle. *(photos 19,20)*

Il dispose de l'électricité reliée au hangar.

A l'avant de l'extension du mobil-home, il a été aménagé une terrasse en bois non fixée au sol. *(photo 21)*

Cette extension repose également sur des parpaings. *(photo 22)*

Le mobil-home et l'extension servent de logement.

Le mobil-home et l'extension constituant des biens meubles, je n'ai pas procédé plus à la description de ces biens, sauf par la prise de quelques photographies.

MOBIL-HOME. *(photos 23,24,25,26,27,28,29,30,31,32,33,34,35)*

EXTENSION *(photos 36,37,38)*

EXTERIEUR.

Une allée sous enrobé depuis la route dessert le hangar. *(photos 39,40,41)*

Le portail en fer à deux battants fixés sur deux piliers en parpaings dessert la cour intérieure devant le hangar. *(photo 42)*

De chaque côté de ces piliers, il a été installé une clôture grillagée doublée d'un brise-vue. *(photo 43)*



Photo 43

GENERALITES

Le hangar est occupé par en qualité de garagiste.

Le mobil-home est occupé par

Le hangar, le mobil-home et l'extension sont équipés de l'eau et l'électricité.

L'évacuation des eaux usées se fait sur une fosse septique individuelle.

SITUATION

CLEGUER est une commune du centre Morbihan et compte environ 3300 habitants.

La commune possède toutes les commodités nécessaires, école, tous commerces...

Telles sont mes constatations.

ANNEXE

Plan cadastral.

PHOTOGRAPHIES

A l'appui de mes constatations j'ai pris 43 photographies lesquelles sont insérées au présent procès-verbal de description.

Et de tout ce que dessus, j'ai fait et rédigé le présent procès-verbal de description pour servir et valoir ce que de droit et pour lequel j'ai vaqué tant pour le déplacement que pour les constatations et pour sa rédaction pendant une durée de 2 heures 30.

COUT: *CINQ CENT CINQUANTE NEUF EUROS VINGT DEUX CENTIMES*

Art 18.1 – FD	**7, 67 €**
P.V 444-28-114	**220,94 €**
Art 444-29	**225,00 €**
TOTAL HT	**453,61 €**
TVA	**90,72 €**
TAXE FORFAITAIRE	**14,89 €**
TOTAL TTC	**559,22 €**

Jean-Luc ROBIN
Huissier de Justice

Acte compris dans l'état déposé
A la recette des impôts de LORIENT
Pour le mois d'AOUT 2019
Versé : 14,89 €